

PROCES - VERBAL

DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

JEUDI 31 JANVIER 2008

18 HEURES 30

Le trente-un janvier deux mille huit, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 22 janvier 2008, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Jean PONTIER, Maire.

Présents : M. PONTIER, Maire - MM. FAURE, DAVID, MANEVAL, MOURGUES, Mmes PELINQ, CROUZET, M. BARAILLER, Adjoint - Mme BURGUNDER, M. FOUREYZON, Mme DONNIER-BLANC, MM. BLANC, JALOUSTRE, Mmes JACOUTON, BARATIER, M. GUERROUCHE, Melle ARHANCET, M. CHOMIENNE, Mmes BRELLIER, LONGUEVILLE, MM. SAUSSET, BARRUYER, COUX, BARBARY.

Ont voté par procuration : Mme VICTORY, Adjoint – Mmes BACIS, LEYDIER-DUCLAUX.

Absents : M. VOULOZAN, Mme BARTHELON.

Le Conseil Municipal désigne Melle ARHANCET, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est approuvé.

- ° - ° - ° -

1 – D.G.E. 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente les dossiers susceptibles d'être pris en compte au titre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Équipement des communes pour l'exercice 2008.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation et mise en conformité des équipements du stade d'athlétisme		640 000 €
Plan de financement	ETAT DGE 30 %	192 000 €
	Conseil Général	192 000 €
	Commune	256 000 €

EAU POTABLE

Branchements en plomb	162 000 €HT	
Plan de financement	ETAT DGE 20 %	32 400 €
	Commune	129 600 €

Adduction d'eau potable rue des Maraîchers	33 450 €HT	
Plan de financement	ETAT DGE 20 %	6 690 €
	Commune	26 760 €

ASSAINISSEMENT

Rue des Maraîchers	72 250 €HT	
Plan de financement	ETAT DGE 20 %	15 050 €
	Commune	60 200 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avant-projets visés ci-dessus et **ARRETE** les modalités de financement correspondantes,

- **SOLLICITE** au titre de la répartition des crédits de la dotation globale d'équipement des communes pour l'exercice 2008, l'attribution d'une aide, pour les dossiers présentés.

- ° - ° - ° -

2 – SERVICE DE L'EAU – SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis 2001, la Commune a engagé un programme pluriannuel de suppression du plomb dans la distribution publique de l'eau potable.

Par délibération du 12 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé la réalisation triennale de ces travaux (2003/2005) par marché à bons de commande passé suite à une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les dépenses afférentes sont imputées au budget de l'eau compte 2313-21.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a déjà apporté une aide au financement de cette opération par tranches annuelles :

. Travaux 2004 / 2005	146 branchements	pour 120 450 €HT
. Travaux 2005 / 2006	146 branchements	pour 124 013 €HT
. Travaux 2006 / 2007	146 branchements	pour 127 750 €HT

Aujourd'hui sur tous les branchements en plomb recensés, 772 ont été supprimés et remplacés par des conduites en PEHD.

Il convient de poursuivre la démarche jusqu'à son terme et de prévoir un autre programme trisannuel pour les 300 branchements en plomb restants :

. Travaux 2007 / 2008	150 branchements	pour 135 150 €HT
. Travaux 2008 / 2009	150 branchements	pour 139 200 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet pluriannuel de suppression de branchements en plomb,
- **SOLLICITE** l'aide annuelle de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour son financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'aide à venir.

- ° - ° - ° -

3 – CLOTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A L'URBANISATION DU QUARTIER CLAVEL ET CARDINAL A TOURNON-SUR-RHONE

La Commune a souhaité s'investir dans l'aménagement d'une zone à vocation d'habitat d'une superficie d'environ 10 ha au quartier de Clavel et Cardinal. Dans sa délibération du 22 novembre, le Conseil Municipal a décidé d'engager les études préalables nécessaires à la définition d'un projet urbain pour le quartier de Clavel et Cardinal. Les modalités de la concertation publique ont également été fixées par cette même délibération.

Les études préalables ont permis de préciser les objectifs poursuivis, d'étudier la faisabilité technique et économique de l'opération et de déterminer la procédure et le mode de réalisation à mettre en œuvre.

Le projet de quartier d'habitat qui serait créé s'inscrirait dans les objectifs suivants :

- Répondre aux objectifs de développement de la commune inscrits au POS, en matière de logements,
- Participer à l'augmentation de l'offre de logements nouveaux pour desserrer le marché immobilier,
- Poursuivre une politique d'habitat et créer les conditions d'accueil les plus favorables pour les futurs habitants,
- Aménager ce quartier de façon cohérente et dans le respect des objectifs du développement durable,
- Favoriser la mixité de l'offre globale d'habitat sur la commune,
- Permettre l'implantation de 100 à 110 logements nouveaux,
- Permettre la réalisation de 5 à 10 % de logements locatifs sur ce programme,
- Créer un environnement permettant la réalisation d'un programme de logements intégré et adapté à proximité des zones d'habitat existantes en périphérie du quartier,
- Adapter le projet d'équipements publics aux besoins des aménageurs susceptibles de participer à la réalisation de ce programme de logements,
- Faire participer les constructeurs privés aux équipements publics du secteur.

La concertation préalable à l'aménagement du quartier s'est déroulée conformément aux modalités fixées par le Conseil Municipal dans sa séance du 22 novembre 2007, à savoir :

- Affichage de la délibération du 22 novembre pendant toute la durée de la concertation,
- Suite à la délibération, mise en ligne en première page sur le site internet de la commune d'un communiqué de presse au sujet de l'aménagement du quartier,
- Un dossier présentant le projet d'aménagement ainsi qu'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public du 26 décembre 2007 au 31 janvier 2008, soit tout au long de la période de concertation préalable. 18 observations ont été consignées sur le registre,
- La parution d'un article spécial dans la presse locale, « le journal de Tournon Tain » du jeudi 17 janvier, et le Dauphiné libéré du dimanche 13 janvier 2008,
- La tenue d'une réunion publique d'information le lundi 14 janvier 2008, sur les objectifs de la commune et la description du projet d'aménagement. Une centaine de personnes étaient présentes,
- L'annonce de la tenue de cette réunion publique d'information a été faite par voie de presse dans le Dauphiné Libéré et dans le Journal Tournon Tain et sur le site internet de la commune.

Le bilan de cette concertation préalable qui a suscité l'intérêt des habitants du quartier et dans une moindre mesure, de la commune, s'établit de la manière suivante :

- Les observations et remarques du public, inscrites sur le registre ou simplement formulées lors de la réunion publique d'information, montrent pour une grande part des craintes quant aux nuisances sonores, à la circulation du quartier et dans la traversée de la ville et suggèrent que le projet soit conduit en portant une attention particulière aux points suivants :
 - L'inscription de l'aménagement dans un processus de requalification des équipements périphériques (voiries notamment) est nécessaire,
 - La prise en compte de la nouvelle circulation engendrée qui devra être organisée,
 - La nature résidentielle et l'environnement du quartier devront être préservés,
 - Les modes de déplacements doux et les déplacements vers le centre ville devront être favorisés.
- Les objectifs de l'aménagement ne sont qu'en partie conformes aux attentes des habitants du quartier et de la commune, notamment sur les points suivants :
 - Création d'un quartier d'habitat : trop vaste et générant trop de nuisances dues à la circulation,
 - Respect et prise en compte des zones d'habitats existantes à la périphérie du projet,
- Le principe d'aménagement qui a été proposé est confirmé ; des études de définition urbanistique, et de la rentabilité de l'opération seront à effectuer.

M. le Maire informe le Conseil que certains propriétaires ne sont pas vendeurs et que les propriétaires vendeurs souhaitent que ce quartier garde son aspect résidentiel.

Il fait la synthèse des observations qui ont été consignées sur le registre de la concertation publique (portant essentiellement sur des problèmes de circulation, de nuisances sonores, de sécurité...), étant précisé que ce registre est à la disposition des Conseillers.

M. COUX s'interroge sur le nombre de propriétaires vendeurs ; M. CHOMIENNE sur la superficie que représentent les propriétés des non vendeurs.

M. SAUSSET mentionne la dualité du projet entre un besoin de logements et les problèmes de circulation engendrés par un tel projet, notamment la multiplication de véhicules sur la route de Lamastre.

M. le Maire précise que cette zone à urbaniser a été inscrite au

POS il y a près de 12 ans. C'est ce projet existant qui a été pris en compte. Il sera repris dans le PLU et le PLH.

M. CHOMIENNE demande si la Municipalité s'est interrogée sur les réseaux, notamment pour l'adduction d'eau potable.

M. le Maire répond que les réseaux actuels permettent l'urbanisation de ce quartier, si le réseau était insuffisant cette zone ne serait pas constructible. Toutefois, cette question sera inscrite au cahier des charges de l'aménagement de cette zone.

M. SAUSSET indique que ce quartier souffre de sous aménagement. Ce projet permettrait de remédier à cette problématique, mais il faut envisager l'ensemble du projet (chemins d'accès...).

M. le Maire en est convaincu ; cela se fera dans la plus grande concertation possible.

Mme JACOUTON souligne que la méthode utilisée est intéressante et aurait aimé que sur d'autres quartiers la même concertation ait été menée.

M. CHOMIENNE s'interroge sur l'anticipation des besoins en services que l'augmentation de la population de ce quartier nécessitera.

M. le Maire répond que les services municipaux ont déjà examiné cette question, qui pourra être intégrée dans le cahier des charges. Pour les services scolaires, l'école Jean Moulin pourra accueillir les enfants résidant dans ce nouveau quartier.

En réponse à M. SAUSSET en ce qui concerne les prochaines étapes de ce projet, M. le Maire et M. FAURE indiquent que la première étape consiste à réfléchir sur le cahier des charges et sur la procédure qui serait utilisée (PAE, ZAC...). En 2008-2009 le projet sera affiné et présenté, des réunions publiques seront mises en place. M. le Maire précise que le cahier des charges est un document essentiel et préalable à tout avancement du projet.

M. BARRUYER fait part de l'inquiétude de certains propriétaires qui auraient un projet personnel sur leurs terrains inclus dans la zone. Il demande s'il serait possible qu'ils s'intègrent dans le projet global.

M. le Maire indique que, pour que cela soit possible, les projets personnels des propriétaires devront s'intégrer parfaitement dans le projet, ce qui paraît pratiquement infaisable.

En conclusion, M. le Maire indique que le vote de ce soir concerne la prise en compte de la concertation, en aucun cas il ne s'agit d'un engagement. La Municipalité suivante pourra poursuivre ou non ce projet ; projet qui ne sera sur les rails que lorsque le cahier des charges sera défini.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L.311 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2007,

Vu le registre d'observation mis à la disposition du public, clos et signé par M. le Maire le 31 janvier 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire,
- **TIRE** le bilan de la concertation publique préalable à l'aménagement du quartier de Clavel et Cardinal,
- **AFFIRME** son intention de poursuivre l'aménagement du secteur par la procédure la plus adaptée.

- ° - ° - ° -

4 – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décisions à rendre compte prises suivant délégation du Conseil Municipal

- . Conclusion d'un marché avec l'entreprise EVTP - BOURG LES VALENCE - pour la construction d'un accès PMR à l'annexe de la mairie - Montant : 25 453,45 €TTC.
- . Conclusion d'un marché avec la SARL BEAUR - ROMANS/ISERE - pour la mission d'assistance et de conseil pour l'aménagement de la zone INA Clavel/Cardinal - Montant : 15 727,40 €TTC.
- . Conclusion d'un marché avec l'entreprise BONNEFOY – ST JEAN DE MUZOLS - pour l'installation électrique et chauffage rue du Grenier à Sel - Montant : 19 089,36 €TTC.
- . Conclusion d'un marché avec l'entreprise VALETTE - TAIN L'HERMITAGE - pour des travaux de serrurerie et de menuiserie - Montant : 5 399,94 €TTC.
- . Conclusion de l'avenant n° 3 au marché passé avec SAFEGE Environnement - ROMANS/ISERE - pour prendre en compte les travaux supplémentaires réalisés pour l'étude et la maîtrise d'œuvre du réservoir sud. Le montant du marché passe de 52 624 à 55 255,20 €TTC.
- . Prise à bail de l'immeuble sis 4 rue Joseph Parnin à compter du 5 décembre 2007, moyennant un loyer annuel de 3 660 €
- . Mise à disposition à titre gracieux à compter du 1^{er} octobre 2007, d'un local situé 2 allée Pierre de Coubertin (Pont du Doux) au profit de l'Union Cyclisme Tain Tournon.
- . Mise à disposition à titre gracieux à compter du 1^{er} novembre 2007, d'un local situé au rez-de-chaussée de l'école du Quai, au profit de l'association Tain Tournon Joutes.
- . Location d'un local de 200 m² situé au 1^{er} étage du bâtiment ouest du château, place Auguste Faure, au profit du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) - Loyer mensuel : 1 200 €hors charges.

Etat-Civil

Décès

M. le Maire présente ses condoléances à Mme Muriel GOMEZ pour le décès de sa belle-mère. Il transmet à Mme Liliane BURGUNDER toute l'amitié des membres du Conseil Municipal pour le décès de son compagnon.

CONSEIL MUNICIPAL/COMMISSION DES FINANCES

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le 14 février 2008. Il pourra cependant être reporté suivant l'état d'avancement des dossiers et notamment de la préparation budgétaire.

La Commission des Finances prévue, pour l'instant, le 12 février 2008 serait reportée d'autant.

- ° - ° - ° -

M. le Maire lève la séance.

TOURNON-SUR-RHONE, le 4 février 2008

Le Maire,

Jean PONTIER